

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 11 décembre 2024

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 11

votants : 12

Date d'affichage de la liste des délibérations : 20 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – LEPAGE Michel - LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie - YBERT Valéry - THIENNETTE Claude – LE GUILLOUX Vanessa - VANDENAWEELE Guy – GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice

Absente excusée :

POZZO Maryvonne a donné procuration de vote à GILLES Christophe.

Absentes : FOSSEY Flavie - LACAILLE Estelle – LECORNU Séverine.

Secrétaire de séance :

LEBLOND Christine.

4 – FONCTION PUBLIQUE

4.1 – Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Fixation du taux de promotion d'avancement de grade du personnel communal (promus/promouvables)

- Délibération n° DEL2024-12-04 -

M. Le Maire informe les conseillers :

les Lignes Directrices de Gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines ont été établies pour six ans (de 2024 à 2030) par arrêté réglementaire du Maire du 17 juillet 2024 ;

elles ont été complétées par une annexe par arrêté du maire du 10 décembre 2024.

Afin de pouvoir les mettre en œuvre, il convient de fixer le taux de promotion d'avancement de grade (promus/promouvables) du personnel communal.

Il rappelle à l'assemblée :

Pour tous les cadres d'emplois, hormis celui des agents de police municipale, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade.

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Social Territorial.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, Le Code Général de la Fonction Publique,

VU, L'Avis du Comité Social Territorial en date du 28 novembre 2024,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : le taux de promotion d'avancement de grade du personnel communal est fixé à 100% pour tous les grades de la collectivité.

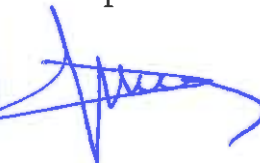
Adoptée à la majorité des votants
(12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 19 décembre 2024,

La Secrétaire de Séance,
Christine LEBLOND



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire ou par le biais de l'application informatique Télérecours accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.